

**COMMUNE d'EZE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE**

**JEUDI 31 MARS 2011 A 19h00**

**SALLE DES FETES**

**PROCES-VERBAL**

**Date de convocation : 25 mars 2011**

**Président de séance : Stéphane CHERKI, Maire**

**Membres en exercice : 19**

**L'an deux mil onze, le trente et un mars à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt cinq mars deux mil onze s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.**

**Participants :** M. Stéphane CHERKI – Mme Liliane MONTEL – Mme Céline ZAMBON - Mme Brigitte ROUZIE – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Cédric DERUAZ – M. Boris KRUNIC – M. Jean-Claude HUBERT – M. Alain VUILLEREZ – M. Christian FIGHIERA - Mme Muriel SIBONI BERDAT – Mme Rosaria ILLARIO

**Ont donné procuration :**

M. Serge PAVIA à Mme Céline ZAMBON  
Mme Rachel JOURDAN à M. Christian FIGHIERA  
M. Sylvestre ANSELMi à Mme Liliane MONTEL  
Mme Hélène PELTIER à Mme Virginie SOULIER

**Absents excusés :** Mme Muriel MACRI – M. Andréa LIEBAERT

**Est élue secrétaire de séance :** Mme Muriel SIBONI BERDAT

**Vote à l'unanimité du compte-rendu du conseil du 3 février 2011.**

**Modifications de l'ordre du jour acceptées à l'unanimité.**

**Une minute de silence a été respectée en mémoire des victimes des catastrophes au Japon.**

**La séance est ouverte à 19h.**

## I) ADMINISTRATION GENERALE

### 1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

DECISION N°8 DU 31/01/2011	Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place Figuiera avec la société ALVETEC (12 000 € HT)
DECISION N°9 DU 23/02/2011	Renouvellement de l'engagement avec la société AZUR COMMUNICATION TOURISME à propos de la réalisation des Essentiels Pays des 3 Corniches 2011 (2 900 € HT)
DECISION N°10 DU 09/03/2011	Signature d'une convention avec le Comité des Fêtes pour que l'Office Municipal de Tourisme soit autorisé à recevoir les règlements par chèque des inscriptions du vide grenier prévu le dimanche 10 avril 2011 et organisé par cette association
DECISION N°11 DU 09/03/2011	Signature d'une convention avec le Club Nautique pour que l'Office Municipal de Tourisme soit autorisé à recevoir les règlements par chèque des inscriptions du vide grenier prévu le dimanche 1 <sup>er</sup> mai 2011 et organisé par cette association
DECISION N°12 DU 09/03/2011	Signature du marché pour l'aménagement d'une aire de jeux à côté du gymnase Gianton avec la société Azurienne de Sois Résines pour un montant de 25 064,80 € HT négocié à 23 800 € HT
DECISION N°13 DU 11/03/2011	Signature du marché pour la construction d'un kiosque accueil au clos de boules de Saint Laurent d'Eze avec la société Franck Morotti pour un montant de 14 609,85 € HT
DECISION N°14 DU 16/03/2011	Signature du marché pour l'étude pour la restauration de la partie nord du jardin exotique avec Monsieur Jean MUS pour un montant de 39 000 € HT
DECISION N°15 DU 16/03/2011	Signature du contrat d'entretien de l'élévateur pour personnes à mobilité réduite avec la société ERMHES pour un montant de 718,06 € HT par an
DECISION N°16 DU 23/03/2011	Signature d'un bail de location avec la Société Nationale des Chemins de Fer Français à propos d'un local situé à la gare d'Eze bord de mer d'une surface de 26,27 m2 et d'une place de parking, le tout pour un montant de 4 500 euros par an et pour une durée de 10 ans, à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2011 (1 000 € la première année, 2 000 € la deuxième et 3 000 € la troisième). Ce local sera réservé à l'Office de Tourisme.

### 2. Adhésions et retraits du Sictiam en 2010

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces mouvements d'adhérents au sein du syndicat intercommunal d'informatique des Alpes-Maritimes.

**Voté à l'unanimité.**

## II) FINANCES

### **3. Vote des taux communaux d'imposition**

La commune ayant transféré à la communauté urbaine les recettes issues de l'ancienne taxe professionnelle, le conseil municipal ne se prononce plus que sur les taux communaux relatifs à la taxe sur le foncier non bâti, sur le foncier bâti et à la taxe d'habitation. Ils vont augmenter cette année de 1,8%, notamment pour faire face à la condamnation de la commune dans le contentieux qui l'opposait à Groupama (incendie d'Eze en 1986).

Monsieur le maire propose :

- De fixer les taux d'imposition 2011 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation : 12,40 % ;
- Taxe Foncière (bâti) : 9,37 % ;
- Taxe Foncière (non bâti) : 25,26 %.

**Voté à l'unanimité.**

### **4. Subventions aux associations**

Il s'agit de voter les subventions accordées cette année aux différentes associations ayant présenté un dossier en 2011 et ayant été retenues par la commission de la vie associative.

**Voté à l'unanimité.**

Pour l'association SOS Racisme (Monsieur Patrick LADU sort) : **1 voix contre, 4 voix s'abstiennent**

Pour l'association Familles de France (Madame Céline ZAMBON sort)

### **5. Budget primitif 2011**

Il s'agit de valider le projet de recettes et de dépenses, tant du fonctionnement que de l'investissement, tel qu'il a été travaillé au préalable en commission des finances. C'est l'acte principal du conseil municipal au cours de l'année. Cette année, la trésorerie de Villefranche ne nous ayant pas communiqué le compte de gestion, le conseil sera obligé de voter un budget supplémentaire pour affecter les résultats de l'année 2010. Plusieurs dépenses importantes n'ont pu, de ce fait, être inscrites au projet de budget primitif.

**Voté à l'unanimité.**

### **6. Instauration d'un abattement de 10% sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides**

Le contrôle de légalité nous a fait observer que la référence légale mentionnée dans la délibération adoptée lors du dernier conseil municipal avait changé en décembre dernier. Elle demande au conseil municipal de bien vouloir la modifier en conséquence.

**Voté à l'unanimité.**

Madame Brigitte ROUZIE ajoute que c'est à chacune des personnes intéressées d'écrire à son centre des impôts pour demander à bénéficier de cette mesure.

**7. Reconduction de la ligne de trésorerie**

Chaque année, la commune signe une convention avec un établissement bancaire qui lui assure la trésorerie suffisante pour faire face à ses dépenses, le cas échéant. Il s'agit d'un emprunt qui n'est mobilisé qu'en cas de besoin et est remboursé dès que possible. Il ne s'inscrit pas dans l'endettement global de la commune.

**Voté à l'unanimité.**

**8. Subvention à une jeune Ezasque, championne d'équitation**

Il s'agit d'une jeune fille mineure dans une famille monoparentale. C'est un véritable espoir dans ce sport et sa famille n'a pas les moyens de continuer à financer son entraînement et ses compétitions. Elle propose un échange sous forme publicitaire.

**Voté à l'unanimité.**

<b>III) URBANISME</b>
-----------------------

**9. Extension de COS pour bâtiments basse consommation (ou norme HQE)**

L'aménageur de la Zac de l'Aïghetta souhaite construire une maison de retraite sur une parcelle AK 7, 8, 93 et 94. Dans la mesure où le bâtiment envisagé permet la labellisation « Très haute performance énergétique » (THPE) par référence à l'article R.111-20 du Code de la Construction et de l'Habitat, le conseil municipal peut décider pour ce projet d'un dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) de 20%, comme prévu par l'article L.128-1 du Code de l'Urbanisme ainsi que 5 % pour les normes Handicapés.

**Voté à l'unanimité.**

**10. Reconstruction du *club house* des tennis municipaux et réalisation d'une salle polyvalente**

Le bâtiment actuel n'est plus aux normes et ne répond plus aux besoins des nombreux utilisateurs du club, parmi lesquels des centaines de familles ézasques. Il s'agit d'autoriser M. le maire à lancer la procédure visant la

réalisation d'un complexe sportif comprenant la reconstruction totale du *club house* du tennis municipal et la construction d'une salle polyvalente pour les autres associations grâce à la rétrocession de terrains par l'aménageur de la Zac de l'Aïghetta. Cette délibération permettra également de solliciter toutes subventions possibles pour financer ce complexe sportif.

**Voté à l'unanimité.**

Madame Brigitte ROUZIE insiste pour que les deux projets se fassent en même temps car elle redoute que l'on n'ait pas assez de budget pour réaliser l'étage.

A noter également que Monsieur le maire a demandé à chacun des membres du conseil de s'exprimer publiquement sur ce projet important.

#### **11. Projet d'échange de parcelles**

Le conseil municipal a déjà autorisé cet échange de parcelles (AP 206 et 150) Chemin de Bessouna mais celui-ci n'a pas été matérialisé et le propriétaire a vendu son bien immobilier. Il s'agit à présent de renouveler cette autorisation pour le nouveau propriétaire.

**Voté à l'unanimité.**

### **IV) TRAVAUX**

#### **12. Bail commercial à M. Anthony Caucheteux – Avenant**

Le bail commercial signé le 23 septembre 2010 avec M. Anthony Caucheteux doit faire l'objet d'un avenant pour que le bénéfice en soit transféré à la SARL Jadéva, créée par ce dernier et par son épouse.

**Voté à l'unanimité.**

Monsieur le maire exprime sa profonde déception face au recours exercé par l'association Eze Environnement contre le permis de construire, dans la mesure où ce projet doit revitaliser le quartier, servir aux familles, attirer des visiteurs au village et créer des emplois.

### **V) POINT SUPPLEMENTAIRE**

#### **13. Indemnités aux agents du Trésor**

Il s'agit d'autoriser le paiement d'indemnités à deux agents du Trésor public qui travaillent (entre autres) pour la commune d'Eze.

**Voté à l'unanimité.**

Monsieur Alain VUILLEREZ demande si on a le choix à ce sujet. Ce à quoi Monsieur le maire répond par la négative.

**14. Convention d'objectifs avec le COSP**

La subvention étant supérieure à 23 K€, la commune doit passer une convention d'objectifs avec l'association

**Voté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant clos, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h25.

La secrétaire de séance,

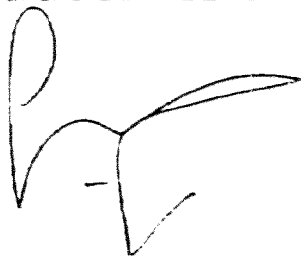
Le maire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Stéphane Cherkhi, is written over the official seal of the Municipality of Eze.

Murie SIBONI BERDAT

Stéphane CHERKI



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Murie Siboni Berdat, is written below her name.